

27.03.2025 – 09:00 Uhr

Passage à l'heure d'été: attention aux collisions avec la faune sauvage



Passage à l'heure d'été: attention aux collisions avec la faune sauvage

QUATRE PATTES recommande la plus grande prudence sur les routes

Zurich, le 27 mars 2025 – Avec le passage à l'heure d'été dans la nuit du 29 au 30 mars, le risque de collision avec des animaux sauvages augmente. L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES met en garde les usagers de la route. En avançant l'horloge d'une heure, les heures de pointe du matin coïncideront à nouveau avec l'aube, un moment clé de l'activité animale. Automobilistes et motards doivent redoubler de vigilance pour éviter les accidents.

Ce week-end, avec le passage à l'heure d'été, les heures de pointe du matin coïncideront pendant plusieurs semaines avec l'aurore. «C'est un moment où de nombreux animaux sauvages, comme les sangliers, cerfs, renards et chevreuils, sont particulièrement actifs et en déplacement», explique Dominik del Castillo, chargé de campagne pour les animaux sauvages chez QUATRE PATTES Suisse. Cette superposition des activités humaines et animales accroît le risque de collision. De plus, fin mars, les températures nocturnes peuvent encore être très basses, rendant les routes glissantes ou verglacées. «Pour votre sécurité et par respect pour la faune sauvage, il est essentiel de ralentir et d'adopter une conduite prudente, notamment dans les zones rurales et aux abords des forêts», recommande Dominik del Castillo.

Attention, passage de chevreuils!

Les zones particulièrement dangereuses sont les forêts, les chemins et les routes de campagne peu fréquentées. Si vous voyez une paire d'yeux réfléchissants sur le bord de la route, vous devez ralentir, klaxonner et baisser les phares. En effet, un chevreuil ébloui se fige souvent dans la lumière. «Il faut faire attention: les chevreuils et les sangliers sont rarement seuls. Si un animal traverse la route, il faut s'attendre que d'autres suivent», prévient del Castillo.

Le printemps, une saison à haut risque

Au début du printemps, la nature est en éveil. Les animaux qui hibernent, comme les hérissons, sortent de leur sommeil; les habitants des forêts et des champs comme les lièvres s'accouplent et les premiers marcassins sont

déjà nés. «La période de reproduction et de mise-bas commence au printemps. Une voiture ou une moto trop rapide peut blesser mortellement un animal en quelques secondes et faire de jeunes animaux des orphelins. Notre propre sécurité peut également être compromise en cas d'accident. Au nom de tous les animaux sauvages et dans votre propre intérêt, nous demandons à toutes et tous les automobilistes de lever le pied et de conduire très prudemment», insiste l'expert des animaux sauvages Dominik del Castillo.

Les accidents sont soumis à l'obligation de déclaration

Si un accident survient et que votre véhicule heurte un animal, gardez votre calme et sécurisez les lieux pour éviter tout risque supplémentaire. Prévenez immédiatement la police: un animal blessé ou mort sur la chaussée peut provoquer d'autres accidents. Le signalement permet également de s'assurer que l'animal accidenté reçoive une aide adéquate. Même si l'animal heurté s'enfuit, la loi suisse impose de le signaler sans délai afin qu'il puisse être retrouvé rapidement et ne souffre pas inutilement. Il est également obligatoire d'attendre sur place jusqu'à l'arrivée de la police ou du garde-chasse. N'approchez en aucun cas un animal blessé. En état de stress intense, il peut être imprévisible et tenter de se défendre. La présence humaine risque d'accentuer sa panique et de le pousser à fuir, même grièvement blessé.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et ses amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Ses campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – comme les ours, les grands félins et les orangs-outans – issus d'élevages non conformes aux besoins de l'espèce et ceux dans les zones de catastrophes naturelles et de conflits. Avec des bureaux en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, aux États-Unis, en France, au Kosovo, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Thaïlande, en Ukraine et au Vietnam, ainsi que des refuges pour les animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions à long terme. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours que l'on a pu sauver de mauvaises conditions de détention, un environnement adapté à leur espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Une sélection de photos est disponible [ici](#).

Copyright selon métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux
Altstetterstrasse 124
8048 Zurich
043 311 80 90
presse@vier-pfoten.ch
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Le changement d'heure et l'effervescence du printemps augmentent le risque d'accidents avec la faune sauvage. © Bogdan Baraghin | FOUR PAWS



Les accidents avec des sangliers peuvent être mortels pour l'animal comme pour l'être humain. © VIER PFOTEN | Sabine Skiba

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100929958> abgerufen werden.